



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ, Maire et de Madame Marie-Claude LALLIAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire, du point n°2 au point n°7.

Etaient présents : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT (arrivé à 19h05, point n°1, délibération n°CM-21-004), Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS (arrivé à 19h11, point n°4, délibération n°CM-21-007), M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK.

Etaient représentés :

M. Benoit JIMENEZ	pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD du point n°2 au point n°7
M. Benyounes ARRAJ	pouvoir à Mme Françoise FAUCHER
Mme MADDI Béatrice	pouvoir à M. Samy DEBAH
M. BENREHAB Ayachi	pouvoir à M. Dean NGUYEN

Etaient absents : Mme Sarah ILMANY, Mme Fatoumata SOUMARE.

Mme Adiparamesvary SADASIVAM a été désignée comme secrétaire de séance

POINT N°1 : Rapporteur Mme SADASIVAM.

OBJET : Conventions d'appui aux associations « Action pour la formation et l'Altérité » (AFA) et « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute » - Avenants n°1/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** les avenants n°1/2021 aux conventions d'appui avec les associations « Action pour la formation et l'Altérité » (AFA) et l'association « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute »,

▶ **APPROUVE** pour 2021 le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association « Action pour la formation et l'Altérité » (AFA),

▶ **APPROUVE** pour 2021 le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute »

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les avenants n°1/2021 aux conventions d'appui avec les associations concernées et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

[Départ de Monsieur le Maire]

POINT N°2 : Rapporteur Mme MORGADO.

OBJET : Conventions d'appui aux associations « Espoir et Création » et « Association Sportive Amicale Corot » (A.S.A.C) - Avenants n°2/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** les avenants n°2/2021 des conventions d'appui avec les associations « Espoir et Création » et « Association Sportive Amicale Corot » (A.S.A.C),

▶ **APPROUVE** pour 2021 le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association « Espoir et Création »,

▶ **APPROUVE** pour 2021 le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association « Association Sportive Amicale Corot »,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n°2/2021 aux conventions d'appui avec les associations concernées et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur Mme LANGLOIS.

OBJET : Renouvellement des conventions d'appui des associations « En Marche », « Centres éducatifs Charles Péguy » et « Centre social Les Doucettes » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants ainsi que tous les actes en découlant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** les projets de conventions d'appui 2021/2022/2023 avec les associations « En Marche », « Centres éducatifs Charles Péguy » et « Centre social Les Doucettes »

▶ **APPROUVE** pour 2021 le versement d'une subvention de 12 500 € à l'association « En Marche »,

▶ **APPROUVE** pour 2021 le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association « Centres éducatifs Charles Péguy »,

▶ **APPROUVE** pour 2021 le versement d'une subvention de 43 500 € à l'association « Centre social Les Doucettes »,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Commune et les associations « En Marche », « Centres éducatifs Charles Péguy » et « Centre social Les Doucettes » et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°4 : Rapporteur M. VIRALDE.

OBJET : Convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et l'association Créative dans le cadre de la mise en place du Bus des services de la Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ selon pouvoir donné à Mme Françoise FAUCHER, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS,

M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. BENREHAB Ayachi selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN.

▶ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour les 2 années à venir, entre la Ville et l'association Créative, dans le cadre de la mise en place du Bus des services de la Ville.

▶ **S'ENGAGE** à dégager les moyens humains et financiers et les supports de communication nécessaires à la bonne construction et mise en œuvre de ce dispositif à destination de la jeunesse gargeoise.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place de ce projet et ses éventuels avenants.

POINT N°5 : Rapporteur M. VIRALDE.

OBJET : Convention de partenariat entre Le Lycée d'Enseignement Professionnel « Arthur Rimbaud » et la Mairie de Garges-lès-Gonesse pour l'accueil d'élèves stagiaires lors d'évènements organisés par la Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** la Convention de partenariat entre Le Lycée d'Enseignement Professionnel « Arthur Rimbaud » et la Mairie de Garges-lès-Gonesse pour l'accueil d'élèves stagiaires lors d'évènements organisés par la Ville.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires pour son exécution.

POINT N°6 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Exonération des indemnisations d'occupation du patrimoine sportif communal aux deux lycées du territoire en lien avec la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** les décisions de gestion du patrimoine sportif communal, consécutivement à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire dans les conditions suivantes :

- Les lycées Simone de Beauvoir et Arthur Rimbaud utilisant le patrimoine sportif communal sont exonérés des indemnisations applicables sur le patrimoine sportif communal pour l'année scolaire 2019/2020,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à régulariser les titres de recettes afférents afin de tenir compte des conséquences budgétaires de la présente délibération sur l'exercice en cours.

POINT N°7 : Rapporteur Mme FREY.

OBJET : Adhésion à l'Association Française des Cinémas d'Art et Essai

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** l'adhésion de la Ville à l'Association Française des Cinémas d'Art et Essai ;

▶ **AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle à hauteur de 351,67€ au titre de l'année 2021.

[Retour de Monsieur le Maire]

POINT N°8 : Rapporteur Mme FREY.

OBJET : Adhésion à l'Association Conservatoires de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** l'adhésion de la Ville à l'Association Conservatoires de France ;

▶ **AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle à hauteur de 148€, au titre de l'année 2021.

POINT N°9 : Rapporteur Mme DIANÉ.

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 10 novembre 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 10 novembre 2020 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun).

▶ **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°10 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Approbation du principe et lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession pour la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant « Les Doucettes » et « Plein Midi » de la Ville de Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ selon pouvoir donné à Mme Françoise FAUCHER, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. BENREHAB Ayachi selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN.

► **APPROUVE** le principe de recours à un contrat de concession pour la gestion des deux structures d'accueil du jeune enfant « Les Doucettes » et « Plein Midi » de la Ville pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,

► **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion joint en annexe, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat de concession.

POINT N°11 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Attribution – Appel d'offres ouvert – Marché public de nettoyage urbain

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ selon pouvoir donné à Mme Françoise FAUCHER, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba

CAMARA.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. BENREHAB Ayachi selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage urbain et tous les documents s'y rapportant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec SOCIETE SASU POLYCEJA (GROUPE DERICHEBOURG), domiciliée au 138 chemin des Vignes à BOBIGNY (93000) selon le bordereau des prix unitaires et la décomposition du prix global et forfaitaire,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°12 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ selon pouvoir donné à Mme Françoise FAUCHER, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, Mme Buket TEK, M. BENREHAB Ayachi selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN.

▶ **DONNE** délégation à Monsieur le Maire, pour exercer les pouvoirs ci-dessus énumérés,

▶ **DIT** que cette délégation s'applique pour toute la durée de son mandat,

▶ **PRECISE** qu'il sera rendu compte par Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à chacune des réunions du Conseil Municipal,

▶ **AUTORISE** un Adjoint au Maire, dans l'ordre des nominations, à exercer la suppléance, en cas d'empêchement du Maire, dans l'exercice des fonctions décrites

ci-dessus, en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

► **CONFIRME** que Monsieur le Maire peut subdéléguer la signature de certains actes inhérents aux fonctions décrites ci-dessus à un Adjoint au Maire conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, et relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants (article L.2122-22-4° du CGCT), dans les limites fixées par la présente délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à subdéléguer la signature de certains actes inhérents aux fonctions décrites ci-dessus, aux agents bénéficiant d'une délégation conformément aux dispositions de l'article L.2122-19 du CGCT. Les domaines dans lesquels la subdélégation de signature au profit de fonctionnaires est autorisée sont les suivants :

- Actes relatifs à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (art. L.2122-22 5° du CGCT),

- Actes relatifs à l'acceptation des indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance (art. L.2122-22 6° du CGCT),

- Actes relatifs à la délivrance et à la reprise des concessions dans les cimetières (art. L.2122-22 8° du CGCT),

- Actes relatifs à l'acceptation des dons de legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges (art. L.2122-22 9° du CGCT),

- Actes relatifs à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (art. L.2122-22 10° du CGCT),

- Actes relatifs à la fixation des rémunérations et au règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts (art. L.2122-22 11° du CGCT),

► **PRECISE** que la délibération n°CM-20-053 en date du 4 juillet 2020 initialement prise est abrogée.

Le Conseil Municipal prend fin à dix-neuf heures et trente-deux minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 3 février 2021

Le Maire



Benoit JIMENEZ

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Garges-lès-Gonesse. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GARGES-LÈS-GONESSE' around the top edge, 'VAL D'OISE' around the bottom edge, and 'C1' at the bottom center. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff. A blue ink signature, which appears to be 'Benoit JIMENEZ', is written over the stamp and extends to the right.